



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

SUJET DU COMMUNIQUE

Pau, le 4 août 2020

LIMITATIONS DES PRÉLÈVEMENTS POUR L'IRRIGATION

L'absence de pluies significatives depuis la mi-juin sur l'ensemble du département et la montée en puissance des prélèvements d'eau à venir pour l'irrigation conduisent à des valeurs de débit faibles pour certains cours d'eau. Les restrictions suivantes viennent d'être prescrites par arrêté préfectoral avec effet à compter du vendredi 7 août 2020 à 18 h 00 :

Saleys amont

seuil n° 1 – 2 pompes maximum en fonctionnement simultané

Ces informations sont consultables sur le site internet PROPLUVIA (propluvia.developpement-durable.gouv.fr)

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex